

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/05/2010

Réception par le Prefet : 05/05/2010

Publication : 07/05/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-6-7-4

Séance du vendredi 30 avril 2010

SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2009-5-7-2 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 24 novembre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Alloue une subvention de fonctionnement de 50 000 € en faveur de la Société Schongauer de Colmar au titre de l'exercice 2010,
- 2) Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne « Soutien à l'Animation du Patrimoine » ouverte au Budget Départemental 2010, code programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions